

Gens du voyage et lésés discuteront cette semaine

Les gens du voyage et le propriétaire du terrain sur lequel ils sont installés, entre Courroux et Delémont, ainsi que l'agriculteur voisin se rencontreront cette semaine pour trouver une issue à la situation actuelle, espère la procureure Frédérique Comte. Elle s'est rendue sur place hier à la rencontre de personnes habilitées à parler au nom des gens du voyage qui campent là, avec leur trentaine de caravanes depuis dimanche. Plus tôt le matin, elle avait discuté avec les deux plaignants. «Il s'agissait de prendre la température, de savoir s'il est possible que toutes les personnes concernées se retrouvent pour discuter devant moi», explique-t-elle. La rencontre avec les gens du voyage s'est déroulée sur un ton calme et dans un esprit de conciliation, indique-t-elle. Même si le Ministère public dispose des moyens de contrainte nécessaires pour faire évacuer la zone, il y aura d'abord des négociations. «Les gens du voyage ne font pas l'objet de traitement de faveur, précise la procureure. La violation de domicile et les dommages à la propriété

sont des infractions poursuivies sur plainte, elles ne sont pas poursuivies d'office. Et lorsque ces infractions poursuivies sur plainte sont en cours, la voie de la négociation est la première qu'emprunte le Ministère public, ainsi le veut la procédure.» La force ne servira donc qu'en dernier recours. Mis à part les plaintes déposées par le propriétaire du terrain, soit l'Association de l'Institut Saint-Germain, et l'agriculteur propriétaire du champ voisin, aucune autre plainte n'a été déposée jusqu'ici, a-t-elle confirmé. Les gens du voyage ont aussi voulu rendre attentif le Ministère public au fait qu'ils ne trouvent que difficilement des places dans le canton du Jura. Le Ministère public a ainsi pris contact avec le ministre en charge du dossier pour demander s'il y a une alternative à la place d'accueil de Bassecour, déjà occupée à pleine capacité. «Il n'y a pas d'autre solution à l'heure actuelle», lui a-t-on répondu. Cette partie du problème, seuls les politiques pourront la résoudre.

MATHIEU GRÉGOIRE-RACICOT

VERMES

Les premières grappes du Clos de la Rocaille cueillies

Après une première expérience viticole concluante mais un chouïa refroidissante, l'agriculteur et viticulteur de Vermes Thomas Dennert se réjouit de vendanger cette année les fruits d'une nouvelle plantation. En effet, dès son installation dans le village il y a 14 ans, ce passionné a planté des pieds de vigne sur un terrain exposé en hiver à un froid intense. Dur pour les cépages, le rendement n'a pas été optimal: Thomas Dennert n'a pas abandonné son premier terrain, mais en a cherché un autre à cultiver en parallèle.

Un assemblage à déguster l'an prochain
La commune lui a cédé l'an dernier plus de 2 hectares de surface, pentue et caillouteuse, à l'exposition idéale. Ce qui lui a permis de planter

5000 pieds de vigne. Thomas Dennert récolte en ce moment, en famille, les premiers fruits de ce nouveau vignoble. Ainsi 167 kg de raisins blancs ont été cueillis. Pas si mal, estime le viticulteur, un an seulement après la plantation des cepes. Le raisin rouge, notamment deux types de cabernet, sera récolté d'ici deux ou trois semaines. Les cépages seront mélangés pour former un assemblage. «J'espère cueillir, en comptant les deux vignobles, 600 kg de raisins, ce qui représente environ 600 bouteilles», estime le viticulteur. Thomas Dennert espère déguster son produit fini, le Clos de la Rocaille, vinifié chez un ami dans le canton de Bâle-Campagne, en mars pour le blanc, et d'ici un an pour le rouge.

JK



Thomas Dennert, sa famille et ses amis ont vendangé 167 kg de raisins blancs. Le rouge, ce sera d'ici à deux semaines environ. PHOTO ROGER MEER

DELÉMONT

Ils ne veulent pas produire d'attestation prouvant qu'ils paient leurs impôts

► Les conseillers de ville ont accepté lundi une modification du règlement d'organisation communal les obligeant à signaler leurs intérêts au sein de sociétés et groupes de pression.

► Ils ont par contre refusé la proposition du Conseil communal qui souhaitait que chaque élu produise une attestation fiscale indiquant si ses impôts dus sont payés.

► Cette modification du règlement d'organisation sera soumise au corps électoral delémontain le 24 novembre, en même temps que l'extension de la zone à bâtir au Creux-de-la-Terre et que l'augmentation du prix de l'eau.

«L'obligation de signaler ses intérêts a été reprise du règlement du Parlement jurassien et le Conseil communal a ajouté un alinéa, allant dans le sens de la transparence et demandant que les élus remettent une attestation comme quoi ils ont payé leurs impôts», a expliqué lundi soir le maire Pierre Kohler.

«Nous sommes favorables à l'obligation de signaler les intérêts des élus qui a été propo-



La fiscalité demeure un tabou pour les conseillers de ville delémontains. ARCHIVES ROGER MEER

sée par notre parti», a alors déclaré Alphonse Pouppou (PS).

Par contre, il s'est opposé à la production d'une attestation fiscale, estimant que cette mesure est «incompatible avec l'intitulé du règlement» et n'a aucun lien avec l'obligation de signaler ses intérêts.

Non à la «dictature de la transparence»

«Les attestations fiscales seront-elles rendues publiques si un élu n'a pas tout payé? Qui les dénoncera?», s'est interrogé l'élu socialiste qui estime ce point beaucoup trop flou pour être mis en œuvre. Il est également demandé si cette proposition de l'exécutif communal n'avait pas pour but de «couler» la proposition

socialiste demandant aux élus de signaler leurs intérêts.

«Il est important que les citoyens sachent les liens et les intérêts économiques des élus», a poursuivi Paola Stanic (CS-POP/Verts) qui ne voit pas en quoi la disposition sur les impôts favorise la transparence.

«Il est de la responsabilité individuelle de chaque élu de payer ses impôts», a renchéri Charles-André Schäublin (PLR) qui n'a pas hésité à parler de «dictature de la transparence» face au secret fiscal.

«Allons jusqu'au bout de la transparence et la première transparence est de montrer qu'on remplit ses obligations fiscales», leur a rétorqué Pierre Kohler.

En vain, puisque les conseillers de ville ont décidé de biffer cet alinéa fiscal à l'unanimité, avant d'accepter, à une large majorité contre trois voix, la modification du règlement d'organisation de la commune municipale qui devra encore être ratifiée le 24 novembre par le corps électoral.

Le prix de l'eau va prendre l'ascenseur

Le législatif a ensuite accepté, à une majorité évidente et 4 oppositions, le message au corps électoral concernant l'adaptation progressive du prix de l'eau pour assurer le renouvellement des conduites d'évacuation des eaux usées.

Afin de mener à bien l'assainissement des conduites d'eau qui nécessitera quelque 45 millions de francs d'investissement ces 25 prochaines années, le Conseil communal propose de faire passer le prix du m³ d'eau de 1 fr. 10 actuellement; à 1 fr. 60 l'an prochain et en 2015; à 2 fr. 10 entre 2016 et 2018; puis à 2 fr. 60 à partir de 2019.

Le message, sur lequel le corps électoral delémontain se prononcera le 24 novembre, précise bien que, si cette adaptation du prix de l'eau était refusée, cela entraînera alors une dégradation majeure du réseau d'évacuation des eaux de la capitale.

THIERRY BÉDAT

agenda

■ REBEUVELIER - Assemblée communale extraordinaire, convoquée ce mercredi soir à 20 h, à la salle communale.

en bref

DELÉMONT

Deux conseillers de ville démissionnent dans les rangs du groupe CS-POP/Verts et cèdent leur place à deux femmes

Le législatif a pris acte lundi de la démission du conseiller de ville Didier Nicoulin (CS-POP/Verts). La suppléante Paola Stanic devient ainsi titulaire et Sébastien Grun entre au législatif en tant que suppléant. Toujours dans les rangs du groupe CS-POP/Verts, David Asséo a renoncé à sa fonc-

tion de suppléant. Comme le premier des viennent-ensuite Jean Parrat qui siègeait lors de la dernière législature a renoncé à retrouver les bancs du législatif, c'est Marie-Claire Grimm qui fait donc son retour au Conseil de ville de la capitale jurassienne en tant que suppléante. TB

SORTIE DE PRESSE

Que choisir? A lire avant le 24 novembre

Le Jura de demain
24 novembre 2013

Mesurant l'importance de la votation du 24 novembre pour le pays jurassien, Francis Erard, de Pleigne, prend la plume pour animer le débat.

Intitulé *Que choisir?*, son petit opuscule, qui se lit en moins d'une heure, rappelle la complexité de la Question jurassienne. Il est vendu à un prix suffisamment inhabituel pour être souligné: 3 francs. «Ayant vécu et ayant été élu aussi bien dans le Jura bernois que dans le canton du Jura, j'ai la modeste prétention de bien connaître les plateaux, vallées, vallons et plaines de cette belle région de la

Suisse du nord-ouest à la recherche de son destin», commente Francis Erard. Cet ancien député libéral-radical du district de La Neuveville au Grand Conseil bernois a débuté des années septante est plus connu pour avoir longtemps dirigé Pro Jura.

Sur une trentaine de pages, il rappelle l'Histoire du Jura et son éclatement après les plébiscites des années septante. L'auteur, défenseur de l'unité du Jura, déplore les rendez-vous manqués.

Paradoxes et appel au oui

Dans un chapitre consacré aux paradoxes de la Question jurassienne, l'auteur cite d'illustres exemples montrant que l'on peut être protestants du Jura méridional et fervents séparatistes, comme catholi-

ques du Nord et acharnés bernois. Il note que c'est un Bernois, Max Boesch, qui est à l'origine du drapeau jurassien et que le groupe Sanglier a été créé en 1973 en... Ajoie!

D'aucuns s'étonneront en apprenant que la majorité des communes du district de la Neuveville avaient dit oui à l'organisation d'un vote consultatif sur l'avenir du Jura en 1959, cela parce que Diesse, Nods et Lamboing étaient à l'époque «peuplées en majorité de familles autochtones», commente l'auteur.

Francis Erard conclut son propos en invitant à voter oui le 24 novembre. Il y voit une quadruple chance pour la Suisse, le canton de Berne, le Jura bernois et le canton du Jura: «Je vous propose de pousser la porte pour voir ce qu'il y a de l'autre côté. Si ce



«Que choisir?», opuscule disponible en librairie, kiosque ou chez l'auteur, à Pleigne, af.erard@bluewin.ch.

que l'on vous propose ne vous convient pas, personne ne pourra vous empêcher plus tard de la refermer.» RC